



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture

RECOMMANDATION

L'immigration en tant que facteur de croissance

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture :

1. Souligne que l'émigration représente le plus grand défi de notre époque : d'anciens conflits restés sans solution – comme le conflit **israélo-arabe** – et l'émergence de nouvelles régions de crise, telles que la Libye et la Syrie, ainsi que la grave situation économique, ont déterminé une pression migratoire sans précédent.
2. Remarque que le trafic d'êtres humains qui en a découlé, et les tragédies en mer qui s'en sont suivies, constituent une priorité absolue à aborder résolument, en élaborant des stratégies conjointes, notamment avec les pays tiers, les pays de transit et les pays d'origine, coordonnées par l'Union européenne.
3. Exprime sa solidarité envers les pays des deux rives de la Méditerranée les plus affectés par les flux de migrants, tout en affirmant avec force que des tragédies comme celle, récente, dans laquelle plus de huit cents migrants ont perdu la vie alors qu'ils se dirigeaient vers les côtes italiennes ne devraient plus jamais se reproduire ; souligne que les charges et les responsabilités logistiques et financières conséquentes devraient être partagées parmi tous les États membres de l'UpM et les institutions de l'UE ; ces dernières devraient inaugurer une politique migratoire plus résolue au niveau de la solution des crises qui engendrent les flux, ainsi que du secours et de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, également en coopération avec l'ONU.
4. Estime, plus en général, que l'Union européenne devrait reconsidérer les politiques migratoires pour la Méditerranée, en surmontant la vision des deux rives, pour un projet commun de développement et de partenariat, capable de répondre aux situations d'urgence et de transformer les vagues migratoires en opportunités de croissance, en favorisant les échanges humains, le partage des connaissances, la libre circulation et le respect des

différentes cultures et religions, tout en garantissant l'égalité de traitement au niveau des droits économiques, culturels et sociaux et la reconnaissance des droits fondamentaux. Les échanges économiques, sociaux et culturels représentent un intérêt politique et stratégique pour les pays des rives Nord et Sud, en contribuant à créer une région solide et cohérente, à même d'exercer une influence sur la scène internationale.

5. La question migratoire est une question horizontale qui ne peut être abordée de manière efficace qu'en tenant également compte des aspects économiques, sociaux et de respect des droits humains. Par conséquent, elle nous invite à passer d'une approche « administrative » du phénomène migratoire à une approche complexe, qui l'aborde tant sur le plan humanitaire et socio-culturel que d'un point de vue économique, en facilitant la délivrance de visas pour des raisons humanitaires, académiques, artistiques ou professionnelles et en créant une véritable culture de l'immigration, qui fasse comprendre que les migrants sont une ressource sociale, culturelle et économique pour les sociétés d'accueil mais aussi d'origine, en condamnant toute forme de criminalisation des migrants, ainsi que l'instrumentalisation politique de ce phénomène.
6. Rappelle que, en large mesure, le revenu produit par les étrangers dans les pays d'accueil dépasse la somme allouée aux politiques d'intégration, et que les migrants sont la principale source d'aide aux pays en voie de développement ; leurs envois de fonds représentent environ trois fois la valeur totale des aides des États occidentaux aux P.V.D. Dans de nombreux pays, un tiers des familles dépendent de ces virements pour fuir la pauvreté.
7. Invite les États membres et les institutions de l'UE à faciliter les flux migratoires du Sud au Nord et du Nord au Sud : une véritable politique de co-localisation des entreprises conduira à une demande de mobilité, notamment à des fins de formation. En même temps, la tendance actuelle à la croissance des flux Nord/Sud est destinée à se développer en raison des facteurs combinés du dynamisme entrepreneurial des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et de leur accessibilité.
8. Invite, en outre, à développer les partenariats de mobilité et la migration circulaire pour faciliter l'entrée temporaire dans l'Union européenne des ressortissants de pays tiers, également dans le but d'enrayer le phénomène de l'immigration clandestine et de faire bénéficier les pays d'origine des effets positifs de l'émigration, en évitant la dénommée « fuite des cerveaux ». À cet égard, elle accueille favorablement les accords sur la mobilité conclus par l'Union européenne avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et souhaite que ce modèle soit étendu à la région méditerranéenne tout entière.
9. Invite donc les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une meilleure intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, en favorisant le dialogue culturel et inter-religieux et en les impliquant activement dans la vie sociale, culturelle et politique des communautés locales, aussi par le biais d'un dialogue structuré.
10. Souligne que l'éducation est le meilleur instrument pour favoriser l'intégration, contre l'intolérance et la discrimination. Une perspective

interculturelle à l'école et à l'université, qui promeut le dialogue et l'échange avec d'autres cultures et religions, est l'instrument le plus efficace pour surmonter les barrières et construire une nouvelle vision de citoyenneté qui, dans le respect des différences, partage des valeurs communes.

11. Remarque que l'éducation est également un instrument indispensable pour prévenir l'exclusion sociale qui peut déterminer des phénomènes dangereux, tel que celui des combattants étrangers. À cet égard, elle invite les États membres, ainsi que les pays tiers, à effectuer un suivi des couches de la population qui seraient plus facilement à risque et à combattre la propagande terroriste, en facilitant l'inclusion et la valorisation des jeunes dans la société.
12. Demande par conséquent que l'éducation et la formation deviennent une priorité pour tous les États de la région Méditerranéenne, qui doit de plus de configurer comme un espace commun de la connaissance, en développant des programmes d'échanges universitaires, professionnels et culturels, en facilitant davantage l'accès et en renforçant les synergies.
13. Évalue donc positivement le programme Erasmus+, qui réunit en un seul instrument les différentes initiatives de l'UE dans ce domaine et représente une grande avancée pour la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants, en soulignant toutefois qu'un effort supplémentaire est indispensable pour que ceux qui font face à de plus grandes difficultés pour y participer puissent bénéficier du programme, avec une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes.
14. Accueille, en outre, favorablement la déclaration des Ministres des pays du Dialogue 5+5, faite à Madrid en mars 2015, sur les synergies en matière de haute formation, recherche et innovation, avec le lancement du programme de travail 2015-2016, dans le cadre duquel le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a été appelé à exercer le rôle d'institution responsable pour assurer la mise en œuvre et le suivi des initiatives proposées.
15. Compte tenu de l'importance de ce genre de projets et du lien constant entre notre Assemblée et le Secrétariat de l'UpM, également dans le but de fixer un agenda commun pour la Méditerranée, invite le Secrétariat à présenter régulièrement des rapports à la Commission de la Culture de l'AP-UpM sur le déroulement du programme précité et des autres programmes « labellisés », concernant notamment : l'Université euro-méditerranéenne de Fez, dont le lancement est prévu pour l'année académique 2015-2016 ; *High Opportunity for Mediterranean Executive Recruitment (HOMERe)* ; *Développement de Clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée* ; *Former des citoyens responsables : promouvoir l'éducation civique afin de prévenir la violence à l'école* ; *Formations en sécurité alimentaire et développement rural*.
16. À cet égard, elle souligne qu'il serait opportun de relier ce projet à l'événement mondial Expo 2015 : « Nourrir la planète, énergie pour la vie », en invitant également à valoriser l'apport majeur et indispensable qu'un grand nombre de travailleurs immigrés fournissent à l'économie agricole de plusieurs pays, en lançant une campagne de sensibilisation qui puisse souligner à quel point les travailleurs étrangers sont une

composante incontournable pour assurer la primauté de l'industrie agroalimentaire euro-méditerranéenne dans le monde.

17. Afin de mettre en œuvre cette recommandation, elle invite les institutions européennes à considérer avec attention la révision de la politique européenne de voisinage.